

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VISITE DU CABINET DE CURIOSITÉS ET DE LA ROTONDE BALZAC DE L'HÔTEL SALOMON DE ROTHSCHILD

Tout achat ou réservation de place pour la visite du cabinet de curiosités et de la rotonde Balzac de l'Hôtel Salomon de Rothschild est exclusivement régi par les présentes conditions générales de visite.

ARTICLE 1 – ACCEPTATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VISITE

Le visiteur reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de visite du cabinet de curiosités et de la rotonde Balzac de l'Hôtel Salomon de Rothschild. Toute réservation vaut acceptation des conditions générales sans exception. En conséquence, le visiteur déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce de ce fait à se prévaloir de tout autre document.

La Fondation des Artistes se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de visite du cabinet de curiosités et de la rotonde Balzac de l'Hôtel Salomon de Rothschild. En cas de modification, seront appliquées à chaque réservation les conditions générales de visite en vigueur au jour de la prise de réservation.

ARTICLE 2 – IDENTIFICATION DE L'AUTEUR DE L'OFFRE

Fondation reconnue d'utilité publique à but non lucratif

N° Siret : 309 432 254 00011

Fondation des Artistes
Hôtel Salomon de Rothschild
11 rue Berryer
75008 Paris

ARTICLE 3 – CONDITIONS GÉNÉRALES DE VISITE

La Fondation des Artistes propose aux visiteurs la visite du cabinet de curiosités et de la rotonde Balzac de l'Hôtel Salomon de Rothschild.

La visite est limitée à dix personnes au maximum à l'intérieur du cabinet de curiosités, sans compter le conférencier.

La visite est encadrée par un guide-conférencier agréé et formé par la Fondation des Artistes. L'exercice d'un droit de parole n'est pas autorisé en dehors de ce cadre.

La visite proposée par la Fondation des Artistes s'effectue obligatoirement sur inscription préalable pour une date et un horaire donné et est payable d'avance.

Toute réservation, non assortie d'un règlement 8 (huit) jours avant la visite, sera caduque.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE VISITE POUR LES INDIVIDUELS

4.1 Identification des visites individuelles

Sont considérés comme visiteurs individuels les visiteurs souhaitant participer aux visites organisées par la Fondation des Artistes chaque mois, pour lesquelles une réservation individuelle est nécessaire pour chaque visiteur inscrit.

Les visites individuelles sont données en langue française.

4.2 Tarifification des visites individuelles

Trois tarifs sont proposés aux visiteurs pour les visites individuelles :

- Gratuité : pour les enfants de moins de 16 ans, les titulaires d'une carte ICOM et les personnes en situation de handicap et leur accompagnateur
- Tarif réduit : pour les personnes âgées de 16 à 26 ans, pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA et les artistes
- Tarif plein

Les billets correspondant au tarif réduit et à la gratuité sont remis le jour de la visite sur présentation d'un justificatif en cours de validité.

En cas d'absence de justificatif pour les billets réduits et gratuits, le plein tarif s'applique.

La Fondation des Artistes se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

4.3 Justificatifs acceptés pour les tarifs réduits et les gratuités des visites individuelles

Les justificatifs suivants sont acceptés pour justifier l'attribution d'un tarif réduit ou d'un tarif gratuit :

- Visiteur de moins de 16 ans, ou entre 16 et 26 ans : document d'identité officiel non périmé (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, titre de séjour)
- Demandeur d'emploi : attestation nominative d'inscription à Pôle Emploi de moins d'un an ou indiquant une période de validité
- Bénéficiaire du RSA : attestation nominative annuelle de perception de l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité
- Artistes : carte de la Maison des artistes avec vignette de l'année en cours, attestation d'affiliation nominative à la sécurité sociale des artistes plasticiens et l'AIAP datée de l'année ou indiquant une période de validité
- Adhérent de l'ICOM : carte ICOM avec pastille de l'année
- Personne en situation de handicap : carte nominative de l'année ou indiquant une période de validité délivrée par une MDPH et CDAPH, carte COTOREP avec tampon DDASS, carte de l'ONAC, attestation nominative de l'année pour bénéficiaire de l'AAH.

4.4 Réservation et règlement des visites individuelles

Les visiteurs individuels peuvent réserver directement sur la plateforme de réservation et de vente du site internet de la Fondation des Artistes (<https://www.fondationdesartistes.fr/lieu/cabinet-de-curiosites/>), par téléphone au 01 45 63 59 02, ou par mail à l'adresse visite@fondationdesartistes.fr

L'identification de tous les visiteurs individuels est impérative pour la visite du cabinet de curiosités. Lors de la réservation, les visiteurs individuels doivent indiquer leur nom, numéro de téléphone et adresse mail (ou, à défaut, leur adresse postale).

Au cas où un visiteur individuel réserverait plusieurs places pour une même visite, il doit indiquer l'identité et les coordonnées personnelles (numéro de téléphone, adresse mail ou adresse postale) de toutes les personnes au nom desquelles il effectue la réservation.

Les informations personnelles fournies par les visiteurs individuels servent à garantir les conditions de sécurité et à prévenir les visiteurs en cas d'annulation ou de report de la visite. Elles ne sont communiquées à aucun tiers.

Le paiement de la visite du cabinet de curiosités de l'Hôtel Salomon de Rothschild peut s'effectuer :

- En réglant par carte bancaire sur la plateforme de réservation et de paiement sur le site internet de la Fondation des Artistes : <https://www.fondationdesartistes.fr/lieu/cabinet-de-curiosites/>

A la Fondation des Artistes

- En envoyant par la poste (à l'adresse Fondation des Artistes, Hôtel Salomon de Rothschild, 11 rue Berryer, 75008 Paris) un chèque à l'ordre de la Fondation des Artistes. Les visiteurs doivent assortir leur règlement des informations sur le nom des personnes concernées par la visite, ainsi que la date de visite prévue et le type de tarif. Le règlement doit être envoyé au minimum 8 (huit) jours avant la visite (le cachet de la poste faisant foi).
- En réglant la visite en espèces à l'accueil de l'Hôtel Salomon de Rothschild, 11 rue Berryer, 75008 Paris (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h), au minimum 8 (huit) jours avant la visite. Un reçu de paiement est remis aux visiteurs individuels en échange de leur règlement en espèces.
- Au cas où aucun de ces moyens de paiement ne peut être envisagé par le visiteur individuel (résident d'une autre ville, étranger sans chéquier), contacter directement la Fondation des Artistes au 01 45 63 59 02 ou par mail à l'adresse visite@fondationdesartistes.fr

Une fois le règlement reçu par la Fondation des Artistes, un message de confirmation est adressé au visiteur individuel. Le règlement est encaissé après la date de la visite.

Il convient d'informer la Fondation des Artistes par avance pour disposer d'un reçu de paiement, délivré le jour de la visite.

4.5 Contrôle d'identité et règles de sécurité des visites individuelles

Le jour de la visite, les visiteurs individuels doivent se présenter à l'accueil de l'Hôtel Salomon de Rothschild, ouvert quinze minutes avant le début de la visite pour se voir délivrer un billet d'entrée pour la visite du cabinet de curiosités.

En raison de l'application du plan Vigipirate, un contrôle d'identité est effectué avant le début de toute visite individuelle. Un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale, titre de séjour) doit être présenté au guide-conférencier ou au personnel de l'accueil de l'Hôtel Salomon de Rothschild par chaque visiteur individuel, au début de la visite.

En cas de non présentation d'un justificatif d'identité, la Fondation des Artistes se réserve le droit d'interdire l'accès à l'Hôtel Salomon de Rothschild.

Aucun visiteur individuel ne sera admis avec un bagage volumineux.

Il est obligatoire de laisser tout sac à main et manteau au vestiaire du cabinet de curiosités.

Le port de surchaussures fournies par la Fondation des Artistes est obligatoire au sein du cabinet de curiosités.

La Fondation des Artistes décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradation ou de vol des effets personnels des visiteurs.

Il est interdit de boire et de manger à l'intérieur du cabinet de curiosités.

4.6 Horaires des visites individuelles et retards

Les visites individuelles démarrent à l'heure précise à laquelle elles ont été annoncées.

Les retardataires au-delà de quinze minutes après l'heure de départ de la visite ne sont plus acceptés.

4.7 Annulation et report des visites individuelles

L'annulation ou le remboursement d'une visite sont possible jusqu'à 7 (sept) jours avant la date de la visite réservée.

Les visiteurs individuels peuvent modifier la date de visite jusqu'à 30 (trente) jours avant le déroulement de la visite d'abord sélectionnée. Au-delà de ce délai, aucune modification n'est acceptée.

La Fondation des Artistes se réserve le droit de modifier les conditions et les dates d'une visite en cas d'imprévu.

En cas de modification de la date de visite par la Fondation des Artistes, la réservation est remboursée et une nouvelle date est proposée aux visiteurs individuels.

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE VISITE POUR LES GROUPES CONSTITUÉS

5.1 Identification des groupes constitués

Sont considérés comme groupes constitués, tout groupe composé entre un et vingt visiteurs souhaitant jouir d'une visite qui lui est exclusivement réservée.

Tout groupe constitué d'une capacité supérieure à dix personnes doit prévenir la Fondation des Artistes. La Fondation des Artistes réservera deux guides-conférenciers.

Les visites des groupes constitués ont lieu sur rendez-vous à une date choisie par le responsable du groupe constitué et validée par la Fondation des Artistes, sous réserve de la disponibilité de l'Hôtel Salomon de Rothschild et d'un guide-conférencier.

Les visites pour les groupes constitués peuvent être menées en français, anglais, allemand, suédois, italien, néerlandais et japonais, sous réserve de la disponibilité des guides-conférenciers.

5.2 Tarification des visites pour les groupes constitués

Le tarif pour les groupes constitués est un tarif unique quel que soit le nombre, entre une et dix personnes, l'âge ou la qualité des visiteurs inclus dans le groupe.

En cas de visite de deux groupes constitués au même horaire, un second conférencier est mobilisé, entraînant un doublement de la tarification de la visite.

Deux tarifs sont proposés aux visiteurs pour les visites de groupe :

- Tarif normal : visite en langue française, du lundi au samedi, de 9h à 18h
- Tarif majoré : visite en langue étrangère et/ou le dimanche et jours fériés et/ou à partir de 18h15

5.3 Réservation et règlement des visites pour les groupes constitués

Les groupes constitués peuvent réserver par téléphone au 01 45 63 59 02, ou par mail à l'adresse visite@fondationdesartistes.fr

Les groupes constitués souhaitant organiser deux visites pour dix personnes maximums à la même date et au même horaire doivent le déclarer au moment de la réservation.

L'identification de tous les visiteurs au sein d'un groupe constitué est impérative pour la visite du cabinet de curiosités.

Le responsable du groupe constitué doit fournir à la Fondation des Artistes une liste de chacun des visiteurs inscrits pour la visite, au minimum 8 (huit) jours avant la date de la visite. Cette liste comprend le nom, numéro de téléphone et adresse mail (ou, à défaut, adresse postale) de tous les membres du groupe constitué.

Les informations personnelles rassemblées par le responsable du groupe constitué servent à garantir les conditions de sécurité et à prévenir les visiteurs en cas d'annulation ou de report de la visite. Elles ne sont communiquées à aucun tiers.

Le responsable du groupe doit fournir à la Fondation des Artistes une adresse de facturation au moment de la réservation. La Fondation des Artistes n'étant pas assujettie à la TVA, les montants des factures émises sont indiqués en TTC.

Le paiement de la visite du cabinet de curiosités de l'Hôtel Salomon de Rothschild peut s'effectuer :

- En envoyant par la poste (à l'adresse Fondation des Artistes, Hôtel Salomon de Rothschild, 11 rue Berryer, 75008 Paris) un chèque à l'ordre de la Fondation des Artistes. Le responsable du groupe constitué doit

A la Fondation des Artistes

assortir son règlement des informations concernant la date et l'heure de visite. Le règlement doit être envoyé au minimum 8 (huit) jours avant la visite (le cachet de la poste faisant foi).

- En réglant la visite en espèces à l'accueil de l'Hôtel Salomon de Rothschild, 11 rue Berryer, 75008 Paris (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h), au minimum 8 jours avant la visite. Une facture est remise en échange du règlement en espèces.
- Au cas où aucun de ces moyens de paiement ne peut être envisagé par le responsable du groupe constitué (résident d'une autre ville, étranger sans chéquier), contacter directement la Fondation des Artistes au 01 45 63 59 02 ou par mail à l'adresse visite@fondationdesartistes.fr

Une fois le règlement reçu par la Fondation des Artistes, un message de confirmation est adressé au responsable du groupe constitué. Le règlement est encaissé après la date de la visite.

5.4 Contrôle d'identité et règles de sécurité des visites pour les groupes constitués

Le jour de la visite, les visiteurs du groupe constitué doivent se présenter à l'accueil de l'Hôtel Salomon de Rothschild, ouvert quinze minutes avant le début de la visite.

En raison de l'application du plan Vigipirate, un contrôle d'identité est effectué avant le début de toute visite de groupe. Un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale, titre de séjour) doit être présenté au guide-conférencier ou au personnel de l'accueil de l'Hôtel Salomon de Rothschild par chaque visiteur inscrit dans un groupe, au début de la visite.

En cas de non présentation d'un justificatif d'identité, la Fondation des Artistes se réserve le droit d'interdire l'accès à l'Hôtel Salomon de Rothschild.

Aucun visiteur inscrit pour une visite de groupe ne sera admis avec un bagage volumineux.

Il est obligatoire de laisser tout sac à main et manteau au vestiaire du cabinet de curiosités.

Le port de surchaussures fournies par la Fondation des Artistes est obligatoire au sein du cabinet de curiosités.

La Fondation des Artistes décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradation ou de vol des effets personnels des visiteurs.

Il est interdit de boire et de manger à l'intérieur du cabinet de curiosités.

5.5 Horaires des visites de groupe et retards

Les visites de groupe démarrent à l'heure précise à laquelle elles ont été annoncées.

Les retardataires au-delà de quinze minutes après l'heure de départ de la visite ne sont plus acceptés pour la visite.

5.6 Annulation et report des visites pour les groupes constitués

Aucun remboursement n'est admis en cas d'absence ni en cas de retard à une visite.

Les responsables d'un groupe constitués peuvent modifier la date de visite jusqu'à 30 (trente) jours avant le déroulement de la visite d'abord sélectionnée. Au-delà de ce délai, aucune modification ou remboursement n'est accepté.

La Fondation des Artistes se réserve le droit de modifier les conditions et les dates d'une visite en cas d'imprévu.

En cas de modification de la date de visite par la Fondation des Artistes, une date de remplacement sera proposée au responsable du groupe constitué.